

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2016/081/8.4

Feuillet n° 091

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil seize, le 6 décembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 29 novembre 2016**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	55
Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLLET, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre

DELMON, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants** : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY ; Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Francis VIGIER représente Annie DELAGE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

## EXCUSÉS

**Titulaires** : Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Michel LAPOUGE, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

## OBJET : Création d'une Maison de Services au Public (MSAP)

Les Maisons de Service Au Public (MSAP) sont des équipements labellisés par le Préfet qui ont pour vocation une offre locale de services afin que dans un lieu unique les usagers soient accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne. Les collectivités porteuses d'un tel projet doivent signer une convention avec les opérateurs locaux et nationaux de services (Pôle Emploi, CAF, CPAM par exemple).

Considérant le Relai de Service Public basé à Thenon et géré par le Centre Social et Culturel Intercommunal qui ne pourra plus bénéficier des aides des différents financeurs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'il ne rentre pas dans le dispositif de MSAP ;

Considérant le Point Public Emploi basé à Hautefort ;

Considérant la nécessité pour le territoire de la communauté de communes de conserver localement un service de proximité qui s'inscrit dans la volonté de garantir un maillage du territoire en termes de services à la population ;

Vu les modifications statutaires qui ont fait l'objet d'une précédente délibération ;  
Vu la compétence optionnelle : « Création et gestion **de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. »

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer une Maison de Services au Public (MSAP) avec un site principal à Thenon et une antenne à Hautefort. Cet équipement ferait l'objet d'un conventionnement avec Pôle Emploi, la CAF, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi, la CPAM et diverses caisses de retraite. Il propose de confier la gestion de cet équipement au Centre Social et Culturel intercommunal qui a une expertise certaine et reconnue dans ce domaine.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la création d'une Maison de Services au Public (MSAP) avec un site principal à Thenon et une antenne à Hautefort ;
- **SOLLICITE** de Madame le Préfet la labellisation de cette MSAP ;
- **VALIDE** le conventionnement avec Pôle Emploi, la CAF, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi, la CPAM et diverses caisses de retraite ainsi que toute autre structure intéressée ;
- **CONFIE** la gestion de cet équipement au Centre Social et Culturel intercommunal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 08/12/2016

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20161206-DE2016081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2016

